

COMPTE RENDU
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU
28 JUIN 2012
Convocations du 15 JUIN 2012

Présents : Henri- Victor TOURNIER, Yann MORAND , Muriel LE SOBRE ; Philippe BOTU, Sébastien CETTOUR – CAVE, Yvette GUILLEREY , Christian PIGNIER , Frédéric RENEVIER , Gérard THILLIER

Excusés: Gilbert ADAMEC : pouvoir à Henri -Victor TOURNIER ;Gilles ROBERT.

Secrétaire de séance Muriel LE SOBRE.

1 / RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2012

- effectifs importants à la rentrée scolaire : 75 enfants ce jour, dont 35 en maternelle.

- Mme Emmel directrice de l'école a pris contact avec l'inspection d'Académie pour alerter l'administration sur l'augmentation constante des effectifs et de la difficulté d'avoir des classes à triple niveaux dans ce contexte particulier;

- les effectifs de l'école vont rester sensiblement les mêmes dans les 3; 4 années à venir car le nombre de naissances est important sur 2011 ; et sur 2012 ; et plusieurs nouvelles familles sont venues s'installer au Biot ou vont s'y installer d'ici fin 2012.

2/ OUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS

- Le centre de loisirs a ouvert ses portes le 09 juillet au rez de chaussée de l'école primaire .

- Il accueillera en moyenne 15 enfants par jours jusqu'à la fin du mois d'Août. Ces enfants viennent du Biot mais aussi d'autres communes de la Vallée d'Aulps pour diverses activités.
- Les repas de midi sont fournis par la cuisine centrale de Morzine (Selon le même mode de fonctionnement que la cantine scolaire).

La Mairie ainsi que la communauté de communes verseront une subvention pour alimenter le budget du centre de loisirs.

- les bons de la CAF sont acceptés .

3/ URBANISME

FISCALITE DE L'URBANISME

La loi de finance de 2010 prévoyait une réforme de la fiscalité de l'urbanisme applicable à partir du 1er Mars 2012,pour les branchements à l'assainissement collectif : au Biot , avant la réforme on avait deux taxes :

- les droits de branchement (branchement d'une maison existante dans le réseau avec pontage de la fosse septique) : 1300 € TTC (en 2 échéances);
- la participation pour raccordement à l'égoût : 3600 € (branchement d'une maison neuve directement dans l'égoût sans passer par le phase pose de fosse sceptique, ou épandage).

Avec la dernière réforme ces deux notions n'en font plus qu'une . On parle maintenant de Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) .

Les tarifs de 1300 € et 3600 € restent toutefois inchangés dans la mesure ou ils correspondent à deux situation différentes selon que le réseau préexiste ou non à la construction.
En fait on ne fait simplement que changer le nom des taxes.

- **MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE DE 30%**

- Cette loi a été également adopté en mars 2012 et prévoit une augmentation automatique de 30 % des droits à construire dans le zones urbaines des communes dotées d'un PLU .
- Cette mesure devait prendre effet en Décembre 2012 jusqu'au 31 Décembre 2015 et devait s'appliquer de plein droit sauf délibération contraire de la commune.
 - Toutefois il est aujourd'hui question de l'abroger purement et simplement durant la session parlementaire de cet été.

4 / RECHERCHE GAZ ET HUILES DE SCHISTE

- Il y a aujourd'hui des projets d'étude sur la question dans le Chablais.
- A l'initiative du SIAC les communes du chablais ont pris position contre la réalisation d'études sur la recherche en gaz de schiste dans le Chablais.
- Le Conseil Municipale se prononce également CONTRE et prend une délibération en ce sens.

5 / ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Travaux La Moille à Richebourg +Colerin : bientôt terminés.
 - Le Conseil Municipal approuve la convention de subvnetion à intervenir avec le SMDEA sur ce projet pour un montant de 126 500 € (soit 30 % du montant des travaux et des frais d'études et d'honoraires).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 h 15.

le Maire
Henri – Victor TOURNIER